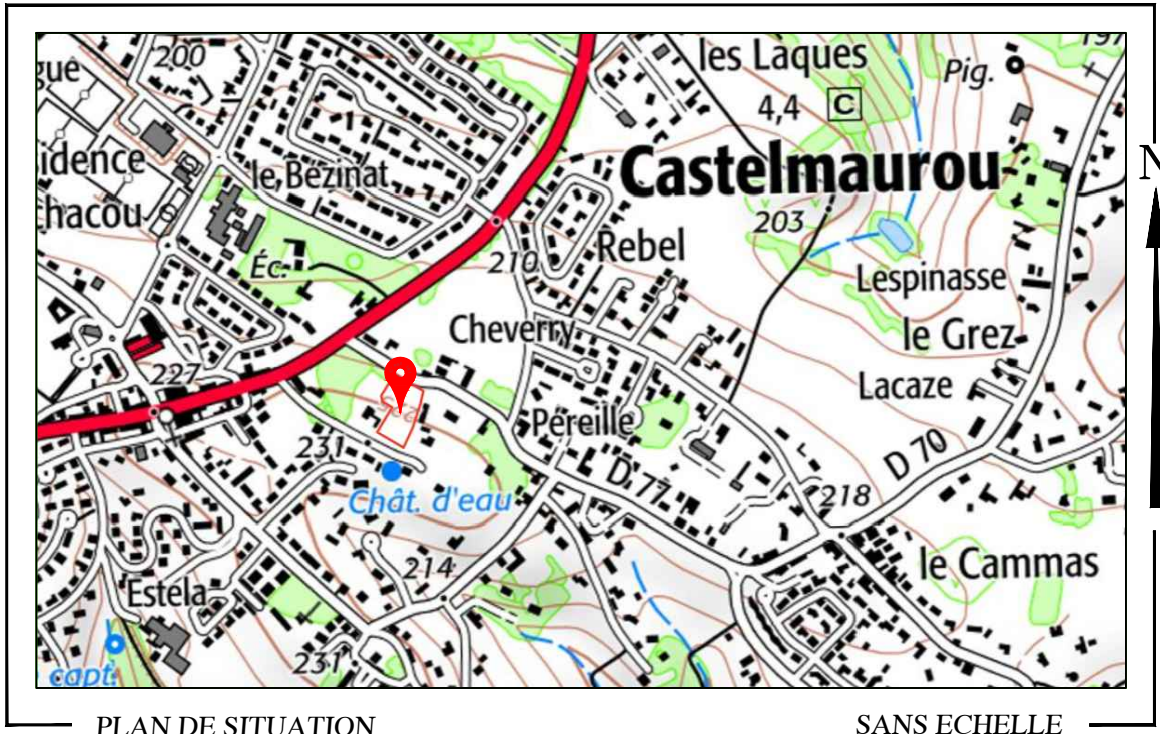
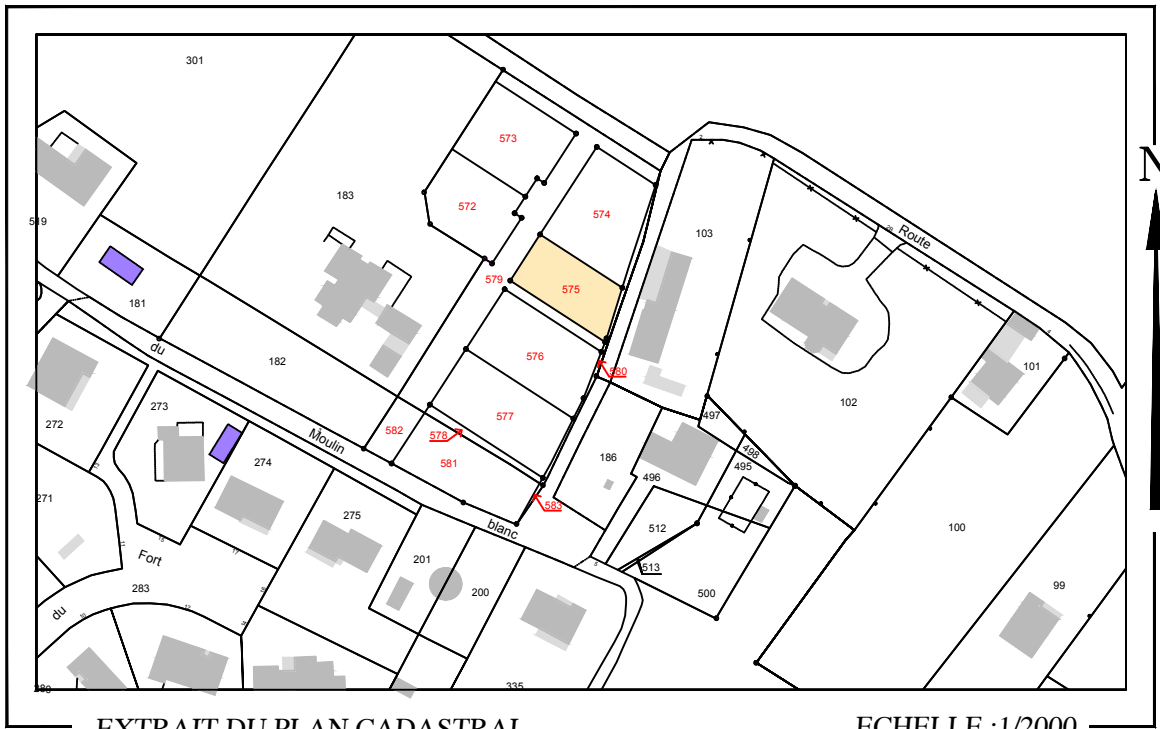


PLAN DE VENTE ET DE BORNAGE



PLAN DE SITUATION

SANS ECHELLE

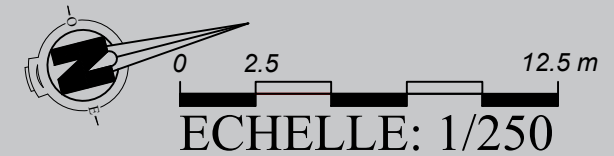


EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

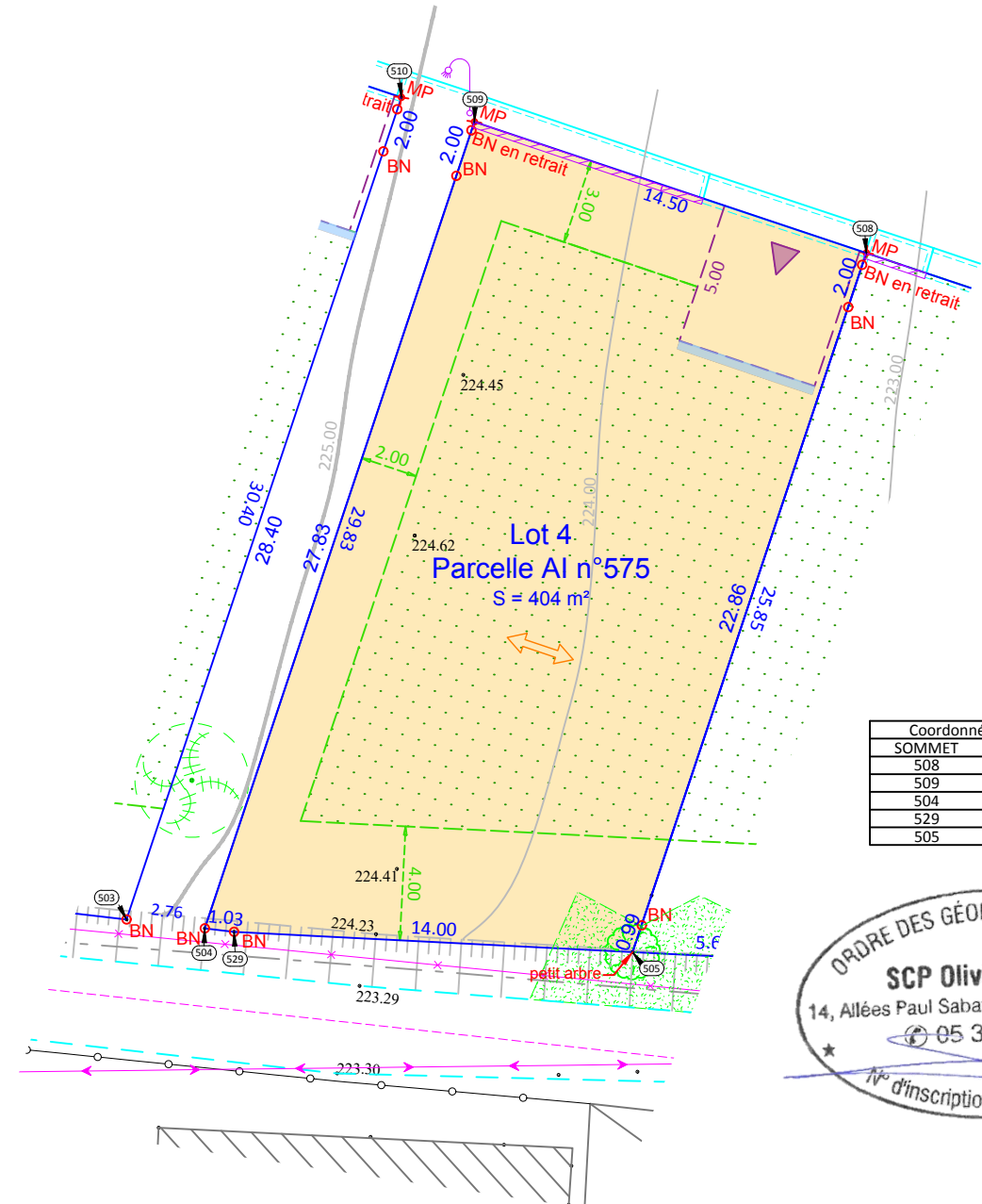
ECHELLE : 1/2000

Lot n°4 - Surface = 404m²

Section AI - Parcelles n°575



NOTA: Système de coordonnées RGF93 - CC43
Le nivellement est rattaché au N.G.F.
et représente le terrain naturel avant travaux



Coordonnées des sommets des limites		
SOMMET	X (m)	Y (m)
508	1582034.12	2276286.97
509	1582026.27	2276274.78
504	1582051.35	2276258.64
529	1582051.72	2276259.60
505	1582055.85	2276272.98



SCP OLIVIER CAZAUX
SUCESSEUR DE JEAN LACAZE
GÉOMÈTRE-EXPERT FONCIER
EXPERT PRÈS LA COUR D'APPEL DE TOULOUSE
14, Allées Paul Sabatier - 31000 TOULOUSE
Tél: 05 34 255 790 e-mail: olivier.cazaux@cazaux-geometre.fr
Permanence le Mardi : 5, Avenue Augustin Malroux - 81500 LAVAUR
Permanence le Jeudi : 1, Rue de la Brèche - 31380 MONTASTRUC-LA-C.

Maître d'Ouvrage:
LES PARCS AMENAGEUR
2, Boulevard d'Arcole
31000 TOULOUSE

LEGENDE:

- Clôture légère
- Mur
- Mur bahut
- Bâtiment
- Fossé, Talus
- Courbe de niveau
- Arbre existant
- Limite de propriété
- BE Borne Existante
- BN Borne Nouvelle
- MP Marque Peinture
- CA Clou d'Arpentage
- Clôture sur rue réalisée par le lotisseur
- Règles de construction:
- Alignement des bâtiments obligatoire
- Accès au lot avec aire de stationnement à réaliser par l'acquéreur en béton balayé
- Zone d'implantation des constructions
- Direction du faîtage

Les limites de propriété sont matérialisées sur le terrain par des bornes, clous d'arpentage ou marques de peinture

Nota: Ce plan n'a pas pour objet de relater les règles de constructions pour cela se référer au règlement du lotissement pièces PA10